



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la municipalité du Canton de Roxton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil a adopté le premier projet d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 19 h 15, à la salle de conseil située au 216, rang Sainte-Geneviève à Roxton Falls. L'objet de ce règlement est :

- De permettre, sur les terrains de camping, les unités de prêt-à-camper (tentes prospecteurs, yourtes, mini-chalets, dômes, etc.) n'excédant pas 30 mètres carrés;
- De retirer l'obligation, pour les résidences deux générations, que l'issue distincte soit localisée en cour latérale ou arrière;

Lors de cette assemblée, M. Stéphane Beauchemin maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville située au 216, rang Sainte-Geneviève à Roxton Falls aux jours et heures régulières de bureau.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Roxton Falls, le 19 février 2020

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière